

EDITO

Réforme territoriale

Renforcer la place de la commune



A la suite de la présentation au conseil des ministres de deux projets de loi portant réforme territoriale, l'AMF a fermement rappelé les principes forts qu'elle porte avec constance et détermination. Nous aurions préféré une approche s'appuyant sur la dynamique des politiques de

proximité portées par le bloc communal plutôt qu'un redécoupage artificiel de nos territoires.

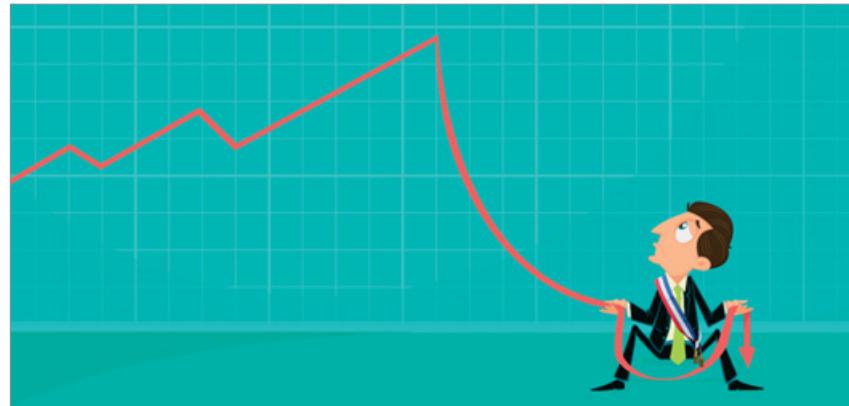
Dans un contexte de baisse sans précédent des concours de l'Etat, une évaluation financière préalable des projets de loi n'aurait pas été superflue pour s'assurer qu'ils aboutiront bien à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

L'approche quantitative qui fixe pour les structures intercommunales un seuil démographique obligatoire de 20 000 habitants, remettant en cause le périmètre des trois quarts des intercommunalités, n'est pas pertinente. La loi ne doit pas fixer un seuil démographique rigide, trop éloigné des réalités du terrain, mais des règles tenant compte de la densité des territoires. L'organisation du bloc communal doit rester souple, c'est pourquoi nous demandons expressément le maintien de l'intérêt communautaire pour la fixation des compétences des communautés ainsi que la libre mutualisation des services.

L'annonce en filigrane d'une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus intercommunaux est inacceptable pour l'AMF. Cela conduirait à disoudre les communes dans l'intercommunalité, qui ne doit pas se transformer en un niveau de collectivité supplémentaire.

Nous aurons l'occasion, au travers des débats de notre 97^e congrès, de réaffirmer avec force et unité que les maires assurent une fonction essentielle auprès des habitants, notamment les plus fragiles. Dans ce cadre, la création volontaire de communes nouvelles permettra de renforcer le rôle et la place de la commune au sein d'intercommunalités de projet, au service de la population.

JACQUES PÉLISSARD



Baisse des dotations : l'AMF mobilisée

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les communautés, vont être confrontées dans les trois prochaines années à une baisse massive et brutale des concours de l'Etat avec une diminution annoncée de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action forte et responsable pour expliquer la situation, de manière objective, et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les territoires, les habitants et les entreprises. C'est pourquoi l'AMF a envoyé à chaque maire et président d'intercommunalité une lettre, accompagnée d'une motion de soutien à l'action de l'AMF. Des centaines de délibérations arrivent chaque jour. Plus il y aura de soutien, plus forte sera la position de l'Association pour demander au gouvernement de revoir sa copie.

L'urgence d'agir

Forte de ses 36 000 adhérents, l'AMF a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations. Cette baisse massive et brutale aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population, sur l'investissement local assuré pour plus de 60 % par le bloc communal avec des réper-

cussions inévitables sur la croissance et l'emploi. La multiplicité des contraintes imposées aux collectivités (transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau déjà élevé de la pression fiscale locale, ...) limite également leurs leviers d'action.

De plus, l'effort demandé aux collectivités territoriales (22 % des 50 milliards d'euros d'économies) est supérieur à leur poids dans la dépense publique (20 %) alors que leur endettement ne représente que 9,5 % de la dette publique.

Le 24 juin dernier, lors d'une rencontre avec les associations d'élus, le gouvernement a confirmé cette baisse des dotations et sa répartition sur trois ans (2015-2016-2017). Les associations d'élus n'ont eu aucune précision sur les coûts des politiques transférées et se sont élevées contre une éventuelle intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée, ce qui serait un mauvais coup supplémentaire contre l'investissement. Un prochain rendez-vous de travail est prévu avec les ministres le 21 juillet prochain.

L'AMF rappelle également, de manière constante et quels que soient les gouvernements en place, l'urgence de réunir une instance nationale de négociation avec l'Etat pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales et, ce dans un rapport de respect et de confiance mutuels.

www.amf.asso.fr/ref.BW12657

Un financement innovant au service de la solidarité internationale

Le Parlement a adopté le 23 juin dernier le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la politique de développement et de solidarité internationale. Ce texte, porté par l'AMF et Cités Unies France (CUF) offre notamment aux collectivités territoriales la possibilité d'allouer jusqu'à 1 % des ressources affectées aux budgets des services de déchets ménagers à des actions de coopération internationale dans ce domaine. Comme l'accès à l'eau, la gestion des déchets dans des conditions sanitaires correctes constitue un enjeu majeur pour l'hygiène publique dans les pays en voie de développement, la santé de leurs populations et la préservation d'un environnement de qualité. Ce dispositif permettra la sécurisation juridique de nombreuses actions déjà menées par les collectivités, ainsi que la montée en puissance des coopérations décentralisées dans le domaine des déchets ménagers, en dégageant une capacité de mobilisation financière

supplémentaire. Cette proposition était l'une des recommandations phares d'André Laignel, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF, dans son rapport sur l'action extérieure des collectivités locales en janvier 2013. Il soulignait à cette occasion qu'un tel dispositif, dans le droit fil de la conception française des financements innovants, s'appuierait sur l'expérience réussie de mise en œuvre de la loi Oudin-Santini tout en comportant un potentiel de rendement encore plus élevé. Cette mesure, qui fait l'objet d'un large consensus, est le fruit d'une étroite collaboration entre CUF et l'AMF : Jacques Pélissard, président de l'AMF, avait demandé, lors de la lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale, l'introduction d'un amendement gouvernemental lors de son examen au Sénat.



C'est Michel Delebarre, sénateur du Nord, qui a ensuite soutenu cet amendement lors de sa lecture au Sénat.

Pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de cette nouvelle opportunité offerte aux collectivités territoriales, l'AMF et CUF mettent en place un comité de pilotage qui aura pour vocation de promouvoir et de coordonner le 1% déchets.

97^e Congrès

Le 97^e congrès des maires et des présidents de communautés sera essentiellement consacré aux conséquences de la baisse des dotations et à la réforme territoriale. Il débutera au siège de l'AMF à Paris, le lundi 24 novembre 2014, par une rencontre réservée aux maires ultramarins et se poursuivra jusqu'au 27 novembre au Parc des expositions de Paris. Intervenants et personnalités politiques de premier plan seront présents pour enrichir ce 97^e congrès où de nombreux élus sont attendus. La séance solennelle aura lieu jeudi 27 novembre en raison du renouvellement des instances de l'AMF. Les adhérents seront en effet appelés à élire le Président, le Bureau et le Comité directeur.

Le Conseil constitutionnel censure les accords locaux

Le Conseil constitutionnel (CC), saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité à l'initiative de la commune de Salbris (41), a déclaré contraire à la Constitution le deuxième alinéa du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT (décision n°2014-405 ; QPC du 20/06/2014). Ce texte autorise les conseils municipaux, dans le cadre d'un accord local conclu à la majorité qualifiée, à majorer de 25 % au maximum le nombre des sièges au sein du conseil communautaire - par rapport à la règle stricte d'application du tableau défini dans la loi - et à fixer leur répartition entre les communes en tenant compte de la population de chacune. Selon le Conseil, cette faculté offerte aux communes méconnaît le principe d'égalité devant le suffrage. Cette

décision est d'application immédiate pour toutes les opérations en cours ou à venir portant sur la fixation du nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires après le 20 juin 2014. Elle a par ailleurs des effets sur les conseils communautaires en place, en cas de recours contentieux concernant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire et en cas de renouvellement partiel ou intégral du conseil municipal d'au moins une des communes membres de la communauté (suite à l'annulation des élections municipales, par exemple). L'AMF travaille en étroite liaison avec les services du ministère de l'Intérieur afin de mesurer les conséquences de cette décision. Pour aller plus loin : www.amf.asso.fr

Rythmes scolaires : l'AMF poursuit son action

L'AMF a demandé au gouvernement de nouveaux assouplissements sur les normes de qualification applicables aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés sur le temps péri-scolaire. Elle a fait part de la nécessité de revoir les seuils prévus par le décret du 2 août 2013 pour la durée minimale d'ouverture des ALSH périscolaires (1h) et le niveau d'exigence de qualification du directeur. Par ailleurs, l'AMF devrait obtenir un élargissement du champ des qualifications autorisées pour l'exercice des fonctions de direction et d'animation afin de mieux tenir compte des difficultés des communes pour recruter des personnels qualifiés. Enfin, elle poursuit son action pour obtenir du gouvernement un financement pérenne et réévalué à la hauteur des coûts supportés par les communes.

Accessibilité : des agendas quasi obligatoires

La loi habilitant le gouvernement à adopter des mesures par ordonnance pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été adoptée. Désormais, à défaut de pouvoir attester au 31 décembre 2014 qu'un ERP est accessible au sens de la loi de 2005, propriétaires ou gestionnaires d'ERP devront mettre en place et faire approuver par le préfet un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sur une durée de 3 ans, voire de 6 ou 9 ans selon le cas. Le projet d'ordonnance, qui précise les modalités juridiques et financières d'élaboration et de suivi des Ad'AP, ainsi que deux projets de décrets ont reçu un avis défavorable de la commission consultative d'évaluation des normes et l'AMF a exprimé ses plus vives réserves.

Non à l'annulation des crédits de la CNAF

Opposée à l'annulation des crédits d'action sociale de la CNAF non consommés, l'AMF demande qu'ils restent affectés au financement de la petite enfance et de la réforme des rythmes scolaires mises en œuvre par les communes. L'AMF attend un assouplissement des exigences liées à la PSU afin de relever le niveau des aides aux établissements d'accueil du jeune enfant. Devant l'inquiétude des maires pour financer des nouveaux temps périscolaires, elle réitere sa demande d'un financement durable auquel une partie de fonds non consommés pourrait participer.

Une nouvelle carte des quartiers prioritaires



Najat Vallaud-Belkacem, ministre de la Politique de la ville, a révélé la carte des 1 300 quartiers prioritaires, définis en fonction du revenu des habitants, qui bénéficieront des contrats de ville et des crédits spécifiques politique de la ville. 100 communes entrent en géographie prioritaire, en particulier des villes de départements ruraux, et près de 300 en sortent. Pour ces dernières et leurs quartiers, un dispositif de veille active pourra être mis en place, en lien avec les préfets, étant entendu que les actions déjà engagées seront conduites jusqu'à leur terme. Par ailleurs, des groupes de travail thématiques se sont d'ores et déjà réunis au ministère, avec l'AMF et l'Association Ville et Banlieue : l'un sur les conseils citoyens, obligatoires dans ces quartiers, l'autre avec l'USH sur la gestion urbaine de proximité. S'agissant du périmètre précis des quartiers prioritaires, la concertation locale est engagée pour le définir avant de préparer, avec les EPCI qui en sont les pilotes, l'élaboration des contrats de ville.

Paquet énergie-climat 2030 Mieux associer les élus

Au moment où le projet de loi sur le "Nouveau modèle énergétique français" était présenté en Conseil des ministres, Connie Hedegaard, Commissaire européenne au climat, intervenait devant les élus de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) lors d'un séminaire sur les politiques énergétiques et climatiques européennes à l'horizon 2030. Les élus locaux français ont tenu à rappeler qu'il serait inacceptable que les autorités locales ne soient pas pleinement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Paquet européen, alors que leur contribution est l'une des clés de leur réussite. Ils ont également plaidé pour que l'adoption de ces objectifs soit précédée d'études d'impact afin de s'assurer d'un bon rapport coûts/bénéfices, et accompagnée de moyens adaptés. Voir : www.meplf.eu

Partenariats

ENVIRONNEMENT

VACANCES PROPRES



Vacances Propres a lancé sa 44^e campagne le 18 juin dernier à l'AMF, parainnée par Jean-Louis Etienne, médecin-explorateur. Une édition placée sous le signe de la co-responsabilité de toutes les parties prenantes des déchets sauvages : « agissons tous

responsables ». L'Association Vacances Propres estime à 57 000 tonnes le volume des déchets sauvages présents en France en 2013. La mobilisation continue pour lutter contre l'abandon des déchets et convaincre chaque Français d'adopter définitivement les gestes propres et le geste de tri, y compris pendant leurs congés. Plus de 1 000 collectivités locales et agglomérations sont aujourd'hui mobilisées. En 2013, elles ont installé plus d'un millier de collecteurs (poubelles) supplémentaires sur leurs territoires, portant leur nombre total à environ 30 000 en France.

CONTACT www.vacancespropres.com

SANTÉ CAMPAGNE



Du 13 au 21 septembre, la 5^e édition des rendez-vous « Sentez-vous Sport ! » a pour objectif de réunir tous les Français autour du sport, quel que soit l'âge ou la condition physique : près de 100 sports et activités différentes sont offerts partout en France. Avec la participation de l'ensemble des clubs des fédérations françaises du CNOSF, "Sentez-vous Sport !" 2014 souhaite inciter jeunes et moins jeunes à davantage pratiquer une activité physique de manière régulière et encadrée.

CONTACT www.sentezvoussport.fr

CONCOURS PRIX TERRITORIAUX

Les Prix Territoriaux, organisés par la Gazette des communes, s'adressent aux collectivités locales et établissements publics basés en France, ayant réussi des projets locaux en impliquant plusieurs métiers et services au sein de leur structure. L'action présentée doit

déjà être mise en place et doit avoir fait l'objet d'une mesure d'impact sur le service rendu. La cérémonie de remise des Prix se déroulera dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Les collectivités intéressées peuvent télécharger le dossier de candidature et l'adresser avant le 19 septembre 2014.

CONTACT www.prix-territoriaux.fr

ENVIRONNEMENT JOUR DE LA NUIT



Le Jour de la nuit est une manifestation de sensibilisation du plus grand nombre à la protection de l'environnement nocturne et au phénomène de pollution lumineuse et de redécouverte de la nuit, de ses paysages, de sa biodiversité et de son ciel étoilé. En 2014, cette manifestation aura lieu le 20 octobre. Les communes sont invitées à éteindre les éclairages publics, et de nombreuses associations organisent des animations autour de l'observation du ciel et de la

découverte de la vie animale nocturne. Une carte de France interactive est mise en ligne pour permettre aux citoyens de repérer les différentes activités proposées sur tout le territoire. Les communes souhaitant y participer peuvent s'inscrire sur le site : www.jourdelanuit.fr

CULTURE LANGUE FRANÇAISE



Dès le mois de septembre, le ministère de la Culture et de la Communication invite chacun à participer à l'opération de sensibilisation à la langue française "Dis-moi dix mots". Les dix mots de cette nouvelle édition invitent au voyage : "amalgame, bravo, cibler, grigi, inuit, ker-messe, kitsch, sérendipité, wiki, zénitude". De nombreuses langues tels le flamand, l'italien ou l'hawaïen ont contribué à la formation du français. Les dix mots sont autant de propositions offertes aux acteurs éducatifs, sociaux et culturels pour donner libre cours à leur créativité : dix mots à écrire, « slamer », chanter, filmer, « grapher »... Informations : dismoidixmots.culture.fr - @dismoidixmots

CONTACT elise.dumontel@culture.gouv.fr

PRESSE TERRITORIALE RENCONTRES



La 5^e édition des journées de la presse territoriale s'est tenue les 26 et 27 juin dernier à Paris, occasion comme chaque année, de réfléchir sur le positionnement, la forme et le contenu de la presse territoriale. Ateliers méthodologiques, réflexions stratégiques en conférences et tables rondes, remise du Prix de la presse territoriale. Le Grand Prix 2014 a été décerné au magazine du conseil régional d'Île-de-France pour sa ligne éditoriale très prospective et la large place donnée aux contributions d'experts.

L'AMF s'oppose au seuil uniforme de 20 000 habitants

Le conseil des ministres a adopté le 18 juin le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ce texte, qui devrait être discuté à l'automne, amplifie le processus d'intégration des communes dans les intercommunalités sur des territoires plus vastes pour en faire « des structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale ».

Une nouvelle carte des communautés doit être arrêtée avant le 1^{er} janvier 2017 sur la base de la relance de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), élaborés dès 2015 en lien avec les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI). Les objectifs sont renforcés notamment par la constitution de communautés de communes d'au moins 20 000 habitants contre 5 000 habitants aujourd'hui.

Durant l'année 2016 et sous l'égide des préfets, les procédures particulières de mise en œuvre des SDCL sont ré-ouvertes selon une première étape dite « concertée » (extension ou fusion des communautés après accord de la majorité des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale) et à défaut selon une procédure « forcée » (procédures identiques à celles pratiquées en 2012-2013). Ces dispositifs seraient égale-

ment utilisés pour la réduction du nombre de syndicats notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports.

Parallèlement, de nouveaux transferts obligatoires de compétences aux communautés de communes et d'agglomération sont prévus avant le 30 juin 2016 : en matière de « promotion du tourisme », de « réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage » et de « création de maisons de services au public ». Plus encore, le texte supprime la notion d'intérêt communautaire des compétences optionnelles des communautés de communes, entraînant des transferts complets dans le domaine de l'environnement ainsi que celui de la politique du logement et du cadre de vie.

L'AMF ne juge pas pertinente l'approche « quantitative » qui vise à fixer un seuil de 20 000 habitants et préconise que la loi ne fixe pas de seuil démographique rigide mais plutôt des règles tenant compte de la densité des territoires. L'organisation du bloc communal doit rester souple pour s'adapter au contexte local de manière efficace : l'AMF demande expressément le maintien de l'intérêt communautaire et la libre mutualisation des services pour coller aux spécificités des territoires et éviter l'inflation des coûts à court terme.

Convention-cadre GRDF

L'AMF et GRDF étudient les termes d'une convention cadre amenée à se décliner dans les communes et EPCI afin d'organiser et d'accompagner le déploiement national de compteurs communicants « gazpar » qui nécessite l'installation « en points hauts », de boitiers de télérelévé. Les termes des conventions bilatérales qui doivent être passées entre les communes ou EPCI d'accueil et GRDF sont actuellement à l'étude. Il est préférable d'attendre une version stabilisée avant de signer les conventions localement.

TCCFE : l'AMF obtient satisfaction

Un amendement au PLFR pour 2014, prévoyant le maintien de la taxe dans le budget des communes de plus de 2 000 habitants, a été adopté en commission des finances de l'Assemblée nationale. Au nom du Bureau, Jacques Pélissard, président de l'AMF, a saisi plusieurs fois le Premier ministre et le ministre du Budget à ce sujet. L'AMF demande que pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, le transfert à l'autorité organisatrice se fasse sur la base du volontariat.

LOI COMMERCE ET ARTISANAT

LA PLACE DES ÉLUS

Les élus sont mieux représentés dans les Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), qui voient leurs critères de décision élargis. Elles devront notamment prendre en compte les effets du projet sur l'aménagement du territoire, son intégration urbaine et l'accessibilité par "les modes de déplacement les plus économies en émission de CO₂". Les autorisations d'exploitation commerciale devront être compatibles avec le document d'orientation et d'objectif du SCOT. Lorsqu'un projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale, le permis de construire en tient lieu après obtention d'un avis favorable de la CDAC.

Le droit de préemption sur les fonds de commerce pourra être délégué à un EPCI. La commune pourra disposer d'informations plus complètes sur les commerces. L'AMF soutient cette loi qui permet enfin de réintroduire un document d'aménagement artisanal

et commercial (DAAC) dans le SCOT. *Référence : loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 (JO du 19 juin 2014)*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION DES COLLECTIVITÉS

Dans son rapport du 13 mai 2014 sur la fiscalité locale des entreprises, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) estime que les exonérations fiscales décidées par les collectivités locales n'interviennent pas dans le choix d'implantation des entreprises. Cependant, l'action des collectivités locales en matière économique (y compris les subventions), d'infrastructures, d'aménagement, de transports en commun... est déterminante dans le choix d'implantation des entreprises. Les aides et les prestations non monétisées (pépinières, hôtels d'entreprises...) sur lesquelles les collectivités investissent massivement, constituent un facteur important d'attractivité. La disponibilité de l'offre foncière en faveur des entreprises est aussi un levier essentiel d'attractivité.

Sécurité sociale des élus

Devant les difficultés que rencontrent les nouveaux élus pour s'affilier au régime général de sécurité sociale, l'AMF a saisi à nouveau la ministre des Affaires sociales. Méconnaissance de la loi ou refus de recevoir les dossiers des élus de la part des CPAM, incompréhension du double régime d'affiliation par les organismes en charge des fonctionnaires (enseignants, militaires, agents territoriaux) conduisent à pénaliser les élus et leur famille ! L'AMF exige à minima que la CNAM informe les caisses primaires des dispositions de la loi de décembre 2012, à laquelle elle n'a d'ailleurs jamais été associée.

Universités des maires

Pour le premier semestre, les Universités des maires et présidents de communautés, c'est fini ! Les sessions reprendront dès le 4 septembre avec les thématiques du « Maire employeur » et de la « Voirie communale », proposées aux élus de la Haute-Saône. Rappelons que ce dispositif de sensibilisation des nouveaux élus court jusqu'en décembre et qu'il est mis en place par Mairie 2000 et l'AMF en lien avec les associations départementales de maires.

Pour savoir si des sessions sont proposées dans votre département : www.um2014.fr

Fonpel : le régime de retraite des élus encore plus attractif

Le conseil d'administration du 3 juin dernier a approuvé la diminution des chargements sur le régime. Les frais sur cotisations passeront de 3,60 % à 3,30 % au 1^{er} juillet 2014 et les frais en encours passeront de 0,75 % à 0,60 % avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Le bénéfice direct pour les adhérents est le cumul de points pour une somme versée identique. La revalorisation annuelle des rentes en sera également favorisée.

Ces mesures attestent de la volonté de rendre le régime FONPEL attractif pour les élus.

*Contact : 01 44 18 13 97 fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com*

Appel à solidarité « Inondations dans les Balkans »

Les intempéries du 16 mai dernier ont causé les inondations les plus graves qu'aient connues les Balkans depuis 120 ans (77 victimes, 3 milliards

d'euros de dégâts), principalement en Serbie et en Bosnie. Les collectivités françaises peuvent aider leurs homologues serbes et bosniaques de plusieurs façons : pour les dons matériels, se rapprocher des ambassades de France. Pour les transferts financiers, plusieurs solutions : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) ; les comptes mis en place par les associations d'élus locaux serbes et bosniaques ; le fonds d'urgence de Cités unies France. *Contact : julia.barbier@amf.asso.fr*

Événements AMF

- Dans le cadre des Rubans du développement durable, l'AMF, l'AMGVF et le Comité 21 organisent le 9 septembre prochain, un colloque intitulé « le développement durable : la force de l'action locale. Les collectivités lauréates des Rubans du développement durable partagent leurs expériences ». Il réunira les collectivités qui ont obtenu le label au cours des onze éditions passées.

Pré-inscription : gaultier@comite21.org.

- Le 2 octobre prochain se déroulera une rencontre AMF sur l'intercommunalité (périmètres, mutualisation des services...).

Informations à venir sur www.amf.asso.fr

Coup de cœur des mairies de France

La 6^e édition du Coup de cœur des mairies de France est lancée depuis le 1^{er} juillet 2014. Impulsé par la Fondation RTE en partenariat avec l'AMF, ce concours vise à élire le meilleur projet de développement économique, social et solidaire en territoire rural. Chacun est invité à présélectionner dix de ces projets qui seront présentés au SMCL où les maires seront invités à choisir leur « Coup de Cœur 2014 ».

Voir : www.coupdecoeurmairies.org

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 315 DE JUIN 2014

Dossier

Communes littorales : une gestion d'équilibriste

Territoires

Quelles réelles retombées pour les festivals ?

Pratique

Mutualiser ses achats au niveau intercommunal

Juridique

Le droit de préemption

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 315.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris

cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-

Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur

en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de

rédition : Patricia Paoli - Nina Leroy. Avec la

contribution des services de l'AMF - Maquet-

tiste : Stéphane Camara - Impression : Gilbert

Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170

Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commis-

sion paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p. 1,

© snapgalleria.Fotolia, p.1 © Renate W./Fotolia p.2, © Sainte-Laudy/Fotolia, p.3

© Cap'Com/Daniel Gillet, p.4

AGENDA DE L'AMF

9 SEPTEMBRE

Colloque Rubans du développement durable

18 SEPTEMBRE

Commission des Finances

23 SEPTEMBRE

Réunion des directeurs d'associations départementales de maires

25 SEPTEMBRE

Bureau de l'AMF

2 OCTOBRE

Rencontre de l'AMF sur l'intercommunalité

9 OCTOBRE

• Comité directeur

• Réunion des présidents d'associations départementales de maires

24 AU 27 NOVEMBRE

97^e Congrès

AGENDA DES AD

6 SEPTEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de Meurthe-et-Moselle

13 SEPTEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Savoie

20 SEPTEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loir-et-Cher

3 OCTOBRE

• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère

• Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Alpes

DÉSIGNATIONS

CEPRI : Marie-France BEAUFILS, maire de Saint-Pierre-des-Corps - 37 ; Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier - 85

CNV : Philippe BUISSON, maire de Libourne - 33 ; Jean-Philippe LEFEVRE, adjoint au maire de Dole - 39

Observatoire national de la présence postale : Vanik Berberian, maire de Gargilesse-Dampierre - 36 ; Nicolas Bonneau, maire de la Chapelle-Saint-Mesmin - 45 ; Xavier Cadoret, maire Saint-Gérand-le-Puy - 03 ; Mireille Eloy, maire de Boutigny- Prouais - 28 ; Charles Guené, maire de Vaux-sous-Aubigny - 52 ; Jean Proriol, maire de Beauzac - 43

L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf